

Claire MARLIAS
**IEN mathématiques-sciences physiques et
chimiques**

à

**Mesdames et Messieurs les Professeurs de
Mathématiques et de Sciences Physiques**
s/c de

**Madame, Monsieur le Chef d'établissement
des lycées professionnels publics et privés
sous contrat**
Madame, Monsieur le Directeur d'EREA

Rectorat

Collège des IEN-ET-EG

Affaire suivie par
Claire MARLIAS
IEN 2nd degré
Mathématiques-Sciences
Téléphone
04 73 99 35 41
Mél.
claire.marlias @ac-
clermont.fr

Secrétariat
Virginie BONNEFOI
Téléphone
04 73 99 35 12
Fax
04 73 99 35 11
Mél.
ce.i-en-eg-et@ac-
clermont.fr

Objet : lettre de rentrée 2015

Cher(es) collègue(s),

Vous trouverez ci-dessous la lettre de rentrée 2015 organisée cette année en trois parties :

- Une partie commune à toutes les disciplines, rédigée par les collèges des inspecteurs du second degré,
- Une partie spécifique à la discipline « mathématiques-physique-chimie »,
- Une annexe avec tous les éléments utiles à votre action.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année scolaire.

Claire MARLIAS
IEN EG mathématiques-sciences physiques et chimiques

Lettre commune aux collèges des inspecteurs du second degré

Madame, Monsieur,

Cette rentrée, la troisième de la refondation de l'École de la République, met l'accent sur la construction d'une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite, garantir l'égalité et développer la citoyenneté. En effet, comme le souligne le rapport de l'Inspection Générale (*Grande pauvreté et réussite scolaire*, Jean-Paul Delahaye, mai 2015), l'école ne peut ignorer qu'un enfant sur dix vit dans une famille pauvre.

La circulaire de rentrée parue à l'encart du Bulletin Officiel n°23 du 04 juin 2015 précise les grands axes d'action de notre ministère. À travers votre engagement auprès de vos élèves, vous pouvez largement y contribuer, notamment sur les points suivants :



2 / 18

Construire une école plus juste pour :

- Renforcer l'acquisition du socle commun, notamment grâce à la maîtrise des langages ;
- Tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous ;
- Favoriser l'insertion professionnelle et sociale ;
- Développer les compétences des élèves avec le numérique.

Garantir l'égalité et développer la citoyenneté pour :

- Agir contre les déterminismes sociaux et territoriaux ;
- Renforcer la transmission des valeurs de la République ;
- Développer les partenariats et la culture de l'engagement avec tous les acteurs de l'école.

La maîtrise de la langue française est cette année encore un chantier prioritaire avec les mathématiques et la lutte contre l'innumérisme : à tous les niveaux (et particulièrement aux périodes charnières, école-collège, collège-lycée) il importe de renforcer la continuité pédagogique pour permettre à chacun la poursuite de tous les apprentissages. C'est grâce à la contribution de chacun d'entre vous, quels que soient votre discipline et votre niveau d'enseignement, que se renforcera la maîtrise de la langue française et que se construiront les compétences mathématiques et la culture numérique indispensables à la poursuite des apprentissages. Pour cela, il vous est demandé de tenir compte des spécificités de chacun de vos élèves. Tous les jeunes sans aucune distinction sont capables d'apprendre et de progresser. C'est en mobilisant des pratiques diversifiées et différenciées, grâce notamment aux outils et ressources numériques, que vous donnerez à tous les moyens de ces progrès. Le travail en commun et l'harmonisation des enseignements autour d'une classe, la prise en charge commune de l'accompagnement personnalisé sont devenus indispensables.

Les enseignements et les parcours transversaux contribueront à atteindre ces objectifs et à développer la citoyenneté : *Histoire des Arts, Développement Durable, Parcours Avenir, Parcours Citoyen, Parcours Artistique et Culturel, Parcours Éducatif de Santé*. La prise en compte de l'autonomie, de la créativité et de la responsabilité des élèves, le développement de l'entraide et de la coopération, représentent autant de situations d'apprentissage, qui seront favorisées par les outils et les ressources numériques.

Plus que jamais, il vous est demandé de travailler en équipe. Pour vous accompagner dans la mise en œuvre des changements incontournables pour la réussite de tous vos élèves, des actions de formation déclinées en présentiel et/ou à distance vont être engagées, au niveau académique, dans les bassins et les établissements, avec un focus particulier sur la réforme du collège.

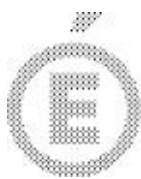
En complément de cette lettre, vous recevrez, de la part de votre inspecteur, **via votre courrier électronique**, la déclinaison spécifique à votre discipline ou spécialité.

N'oubliez pas de consulter régulièrement votre boîte aux lettres électronique académique (prenom.nom@ac-clermont.fr)

Bonne rentrée à tous.

Les collèges des inspecteurs du second degré.

Lettre de rentrée disciplinaire



3 / 18

Cher(es) collègue(s),

Cette lettre, traditionnellement mais non moins sincèrement, est l'occasion de vous souhaiter une année scolaire riche et pleine de satisfactions au plan professionnel.

Je souhaite la bienvenue aux professeurs nouvellement mutés dans l'académie ainsi qu'aux professeurs stagiaires entrant dans la carrière et au nombre de huit (sept stagiaires à mi-temps et un stagiaire à temps complet).

C'est l'occasion aussi de remercier tous les enseignants qui ont contribué à l'animation de nos disciplines en 2014-2015 :

- les professeurs participant aux différents groupes de travail (« *groupe de production et de recherche qui a élaboré des séquences pédagogiques intégrant les ressources numériques et en particulier les vidéos* », qui vous seront prochainement adressées, groupe collaboratif multi spécialités « *EGLS* », pôle de compétence disciplinaire « *conception d'un parcours de formation sur M@gistère* » qui produisent des ressources pédagogiques et des outils en direction des professeurs de maths-sciences de l'académie) et les formateurs académiques qui assurent les journées de formation du PAF,
- les professeurs tuteurs qui accueillent, accompagnent les professeurs stagiaires ainsi que les formateurs intervenant en formation initiale. Ils constituent la clé de voûte de la formation,
- les professeurs qui accueillent au sein de leurs classes les étudiants de Master 1 et les préparent ainsi aux épreuves du concours,
- enfin, tous les professeurs sollicités pour les réunions d'élaboration de sujets, de tests, d'harmonisation, pour la correction des épreuves ponctuelles (des CAP, BEP, DNB et Baccalauréat Professionnel), l'organisation et le déroulement de l'épreuve orale de contrôle pour leur travail et leur professionnalisme.

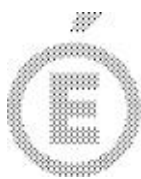
Un bilan complet des résultats aux examens de la session 2015, en cours d'élaboration, vous parviendra prochainement.

Concernant le déroulement des examens, je vous invite à lire attentivement l'annexe 1 de cette lettre.

Cette lettre est l'occasion de vous donner des informations et perspectives complémentaires aux messages que je vous adresse via la liste de diffusion des PLP maths-sciences de l'académie.

1- Enseignement des mathématiques et de la physique-chimie au LP

Depuis quelques années, l'enseignement des mathématiques et des sciences en LP a connu de fortes évolutions : développement des démarches expérimentales et d'investigation, de résolution de problèmes intégrant les TIC, d'expérimentation avec les outils TIC, formation et évaluation par compétences... La grille nationale d'évaluation commune aux deux disciplines, en vigueur depuis la rentrée 2013 a conduit à des changements de pratiques que je perçois lors de mes visites (intégration des compétences dans les séquences de formation, évaluations prenant appui sur les compétences de la grille nationale...). Je vous encourage donc à poursuivre les efforts et démarches engagées pour un meilleur développement des apprentissages et une continuité formation/évaluation renforcée.



Perspectives

Un groupe de travail sera mis en place cette année pour dresser un bilan sur les CCF mis en place à la session 2015. Pour ce faire, je vous informe qu'un prochain courrier vous sera adressé pour collecter toutes les situations d'évaluation que vous avez construites pour l'évaluation en CCF du baccalauréat professionnel. Ces documents seront analysés (*vérification de la conformité, respect de la définition des épreuves, de la structure du sujet, présence des TIC en mathématiques, position pertinente des appels, existence de problématique clairement définie, identification des compétences visées, utilisation de la grille nationale...*), des conclusions et préconisations seront établies, des mutualisations de situations seront également proposées.

Les focales d'observation privilégiées lors des inspections seront :

- La mise en activité des élèves au service de la construction des compétences au travers des démarches expérimentales et d'investigation,
- La prise en compte de la diversité des élèves et des modes d'apprentissage, la différenciation pédagogique,
- Les pratiques d'évaluation des acquis des élèves,
- Les usages pédagogiques du numérique, les innovations au sein des pratiques,
- La mise en œuvre de pratiques adaptées en EGLS et en AP, la lutte contre l'illettrisme et contre l'innumérisme,
- L'implication dans la préparation de la poursuite d'études en STS (continuité « Bac pro-BTS » dans le cadre du segment « Bac – 3/+3 »),
- L'investissement au sein du projet d'établissement et au service de la réussite de tous les élèves.

2- Les nouveautés à cette rentrée :

- **Réforme du collège et 3^{ème} « prépa-pro »**

La réforme du collège entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2016. L'année scolaire 2015-2016 sera consacrée à la préparation de la réforme de la scolarité obligatoire et notamment à la formation des actuels professeurs de collège et des classes de « 3 prépa-pro » car ces dernières seront également concernées par la réforme.

Un nouveau texte (pour la classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles) est en attente de publication.

Je vous recommande la lecture des projets de programme pour les cycles **2** (CP/CE1/CE2), **3** (CM1/CM2/6^{ème}), **4** (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}), le décret n°2015-544 et l'arrêté du 19 mai 2015 relatifs aux enseignements au collège, parus au Journal officiel du 20 mai 2015, publiés au Bulletin officiel du 28 mai 2015 ; la circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015, d'organisation des enseignements au collège :

- ✓ <http://www.education.gouv.fr/cid93042/projet-de-programmes-pour-les-cycles-2-3-et-4.html>
- ✓ http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89161
- ✓ http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89165
- ✓ <http://www.education.gouv.fr/pid32484/college-2016.html>
- ✓ <http://www.education.gouv.fr/cid89292/-college-2016-l-organisation-des-enseignements-au-college-au-bulletin-officiel.html>



5 / 18

- **Mise en place de parcours de réussite dans la scolarité des élèves (parcours citoyen et EMC, parcours Avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle)**

EMC et parcours citoyen :

Le programme d'EMC (Enseignement Moral et Civique) entre en application à la rentrée 2015 à tous les niveaux et dans toutes les filières.

L'EMC doit transmettre un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination. Il doit développer le sens moral et l'esprit critique et permettre à l'élève d'apprendre à adopter un comportement réfléchi. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective.

Au lycée professionnel et au collège, l'EMC se substitue aux enseignements d'éducation civique.

Au collège, l'horaire attribué à l'histoire-géographie éducation civique sera attribué à l'histoire-géographie enseignement moral et civique.

Au lycée professionnel et dans les centres de formation des apprentis, l'horaire de l'EMC est d'une demi-heure hebdomadaire intégrée dans le bloc « lettres-histoire » prévu sur les deux ou trois années du cycle (CAP, Baccalauréat Professionnel, Brevet des métiers d'art). Si l'EMC a un horaire spécialement dédié, il ne saurait se réduire à être un contenu enseigné « à côté » des autres.

Au collège et au lycée, tous les professeurs – quelle que soit leur discipline – sont susceptibles de prendre en charge tout ou partie de ce nouvel enseignement. En effet, l'enseignement moral et civique revêt une dimension interdisciplinaire essentielle ; il peut donc mobiliser l'ensemble des disciplines d'enseignement.

- ✓ <http://www.education.gouv.fr/cid90776/l-enseignement-moral-et-civique-au-bo-special-du-25-juin-2015.html&xtmc=emc&xtnp=1&xocr=1>
- ✓ **Texte de référence : Programme BOEN spécial n°6 du 25/06/2015 :** http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=32675
- ✓ **Ressources pour l'EMC :** <http://eduscol.education.fr/pid33120/enseignement-moral-et-civique.html>

Nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale, le « **parcours citoyen** » est construit autour de l'enseignement moral et civique, de l'éducation aux médias et à l'information, et de l'enseignement aux élèves du jugement, de l'argumentation et du débat dans les classes dès l'école élémentaire.

Le « **parcours citoyen** » a pour double objectif de faire connaître aux élèves les valeurs de la République et de les amener à devenir des citoyens responsables et libres. En cela, il contribue pleinement au domaine 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, intitulé « La formation de la personne et du citoyen ». Le « parcours citoyen » intègre à la fois la connaissance des éléments de programmes liés aux valeurs de la République et les compétences d'ordre moral et civique que manifeste l'élève au sein ou en dehors de l'établissement. Elles constituent le fondement de l'enseignement moral et civique, mais comprennent aussi l'éducation aux médias et à l'information, nécessaire pour développer une connaissance critique de l'information, décrypter l'image, apprendre à se forger une opinion.

La conscience citoyenne et la culture de l'engagement, inhérentes au parcours citoyen, se forment également par l'éducation à l'environnement et au développement durable.



L'appréciation de l'attitude de l'élève au sein de l'établissement doit prendre davantage en compte l'engagement de l'élève dans la vie et les projets de l'établissement.

- ✓ <http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-une-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html&xtmc=parcourscitoyen&xtnp=1&xtr=1>
- ✓ http://cache.media.education.gouv.fr/file/DP_rentree/32/6/2015_rentreescolaire_fiche_27_456326.pdf

6 / 18

Parcours Avenir :

Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013, le parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (P.I.I.O.D.M.E.P.) est appelé "**parcours Avenir**". Il se substitue au parcours de découverte des métiers et des formations (P.D.M.F.) dont il renforce les principes en l'intégrant dans les connaissances et les compétences à acquérir au sein des programmes disciplinaires.

Ce parcours s'adresse à tous les élèves de la sixième à la terminale et doit leur permettre de construire progressivement, tout au long de leurs études secondaires, une véritable compétence à s'orienter et de développer l'esprit d'initiative et d'innover au contact d'acteurs économiques.

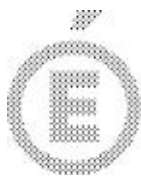
Le parcours doit être conçu comme une **ouverture culturelle, en articulation avec les contenus disciplinaires**, permettant un **enrichissement des représentations des métiers et des formations pour tous les élèves quel que soit leur projet d'orientation**.

Ce parcours se fonde sur **l'acquisition de compétences et de connaissances** relatives au monde économique, social et professionnel, **dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés, tels l'accompagnement personnalisé** au collège et au lycée, ou **les enseignements pratiques interdisciplinaires** au collège ou encore **les périodes de formation en milieu professionnel** dans la voie professionnelle.

L'ancrage dans les enseignements doit permettre à l'élève, d'acquérir les compétences et connaissances suffisantes pour se projeter dans l'avenir et **faire des choix d'orientation raisonnés et éclairés**.

Ses enjeux :

- une **meilleure compréhension du monde économique et professionnel, des métiers et des formations pour éclairer les choix d'orientation de chaque élève** ;
- un **accompagnement renforcé** des élèves et de leurs familles, notamment celles qui sont les plus éloignées de la culture scolaire, par les équipes éducatives en matière d'orientation tout au long du parcours scolaire ;
- une **plus grande ambition professionnelle et sociale** fondant le projet d'études et d'insertion de l'élève et passant par l'acquisition de diplômes et de qualifications ;
- une **amélioration de la réussite scolaire** grâce à une prise de conscience des enjeux d'une orientation réfléchie et choisie, dégagée des stéréotypes sociaux et de genre ;
- une **réelle réversibilité des choix de l'élève** et, par conséquent, la mise en œuvre des conditions qui lui permettent d'ajuster sa trajectoire dans le cadre des procédures d'orientation, de dispositifs innovants et de passerelles ;
- une **représentation équilibrée des filles et des garçons, des femmes et des hommes au sein des filières de formation et des métiers**.



7 / 18

Il repose sur plusieurs principes :

- il est **ancré dans les enseignements** ;
- il est fondé sur un principe d'égal accès de tous les élèves à une culture citoyenne, économique et professionnelle, acquise via les cinq domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- il développe **l'acquisition de connaissances et des compétences à entreprendre**, au sens notamment de découvrir, choisir, créer, agir et mettre en œuvre ;
- il tient compte du développement psychologique social et cognitif du jeune, et prend appui sur ses expériences personnelles qui serviront à la construction de son projet ; il prend en compte les besoins particuliers notamment des jeunes en situation de handicap ;
- il **associe étroitement les familles** tout au long du parcours scolaire de leur enfant ;
- il **articule à la fois une dimension collective** (projets collectifs), **une dimension individuelle** (élaborer son propre parcours, le formaliser, pour être capable de...) et **propose des situations d'apprentissage actives** ;
- il **concerne tous les niveaux de qualification**.

Ses objectifs :

Le « parcours Avenir » contribue à permettre à l'élève :

- de découvrir le monde économique et professionnel
- de développer son sens de l'engagement et de l'initiative
- d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel

Le « parcours Avenir » nécessite donc **l'implication** de tous les acteurs des équipes éducatives, en particulier **les enseignants**. Il mobilise aussi les **partenariats avec les environnements économique, associatif, et professionnel**.

Une **réflexion collective sur sa mise en œuvre**, tout au long du cursus de formation de l'élève, aussi bien au sein de chaque équipe disciplinaire que dans la perspective de la construction d'un projet interdisciplinaire doit donc être mise en place et **à laquelle vous devrez participer**. L'**outil Folios**, développé par l'Onisep, au service des parcours éducatifs a vocation à constituer le support numérique de l'ensemble des parcours créés par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, et en particulier pour le « parcours Avenir ».

*Une **déclinaison des objectifs assignés** au « parcours Avenir » en termes de **connaissances, compétences, démarches pédagogiques, liens avec le socle commun** est indiquée dans l'arrêté du 1/07/2015 - J.O. du 7/07/2015 pour chaque niveau de formation (collège/LGT/LP).*

- ✓ **Texte de référence : Arrêté du 1/7/2015 - J.O. du 7/7/2015 publié au BOEN n°28 du 9 juillet 2015 :**
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91137
- ✓ **Ressources pédagogiques créées par l'Onisep :**
<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique#Parcours-Avenir>
 - Activités pour le collège :
<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Parcours-Avenir/Activites-pour-le-college>



- Activités pour le lycée :
<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Parcours-Avenir/Activites-pour-le-lycee>
- Activités pour les élèves à besoins éducatifs particuliers
<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Parcours-Avenir/Ressources-pour-les-eleves-a-besoins-educatifs-particuliers>

Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) :

Le parcours d'éducation artistique et culturelle définit l'ensemble des connaissances acquises par les élèves, des pratiques et des rencontres avec les artistes et les œuvres dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, des projets et des actions éducatives. Fait d'activités collectives ainsi que d'expériences et de réalisations individuelles, ce parcours vise à susciter une appétence, à développer une familiarité et à initier un rapport intime à l'art. Il est construit par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même. Le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle entre en vigueur à la rentrée 2015.

L'éducation artistique et culturelle à l'école répond à trois objectifs :

- permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire,
 - développer et renforcer leur pratique artistique,
 - permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels.
- ✓ <http://www.education.gouv.fr/cid20725/l-education-artistique-et-culturelle.html&xtmc=leparcoursdeducationartistiqueetculturelle&xtnp=1&xtr=2>
- ✓ http://cache.media.education.gouv.fr/file/DP_rentree/29/7/2015_rentreescolaire_fiche_14_456297.pdf
- ✓ **Texte de référence : Arrêté du 1/07/2015 – J.O. du 7/07/2015, publié au BOEN n°28 du 9 juillet 2015 :**
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

Nouveau socle commun de compétences, de connaissances et de culture

Je vous rappelle que le nouveau socle commun de compétences, de connaissances et de culture a été publié au bulletin officiel. Il concerne les élèves de six à seize ans et sera mis en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2016.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture est constitué de cinq domaines :

- les langages pour penser et communiquer
- les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- les systèmes naturels et les systèmes techniques
- les représentations du monde et l'activité humaine.

- ✓ **Texte de référence : BOEN n°17 du 23 avril 2015**

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html&cid_bo=87834

NB : Pour l'année scolaire 2015-2016, le socle commun défini par le décret du 11 juillet 2006 reste en vigueur. Les modalités de sa validation ne sont pas modifiées.



9 / 18

- **Utilisation des calculatrices électroniques à compter de la session 2018**

À compter de la session 2018, les calculatrices électroniques devront disposer d'un « mode examen » empêchant l'accès à la mémoire. Ces dispositions s'adressent pour toutes les modalités d'examens (y compris les CCF). Il convient donc d'en informer les élèves dès cette rentrée et leur conseiller l'acquisition de calculatrices répondant à la nouvelle réglementation.

- ✓ **Texte de référence : BOEN n°14 du 2 avril 2015 :**
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87354
- ✓ [http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=1185&tx_ttnews\[tt_news\]=5316&cHash=ce12e0fcc84de487ee8a2b080380a29d](http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=1185&tx_ttnews[tt_news]=5316&cHash=ce12e0fcc84de487ee8a2b080380a29d)

3- Formation continue des professeurs

Elle permet l'actualisation des compétences professionnelles et des connaissances des enseignants en fonction de besoins identifiés pour améliorer les pratiques de classe.

C'est un PAF renouvelé qui vous est proposé (cf annexe 2).

Une **formation hybride** à l'aide d'un parcours de formation avec une plateforme à distance sera également mise en place cette année. Elle a pour thème « **utiliser les TIC pour expérimenter en mathématiques** » et sera mise en place dans les différents bassins de l'académie grâce aux membres du pôle de compétences « maths-sciences ».

Je vous rappelle également que les formations d'initiative locale (FIL) peuvent répondre à des besoins spécifiques identifiés sur un ou plusieurs établissements voisins.

La campagne d'inscription au Plan Académique de Formation est ouverte **du 14 septembre au 11 octobre 2015** à l'adresse ci-dessous :

formation.ac-clermont.fr/paf/2nd_degre/paf_second_degre.php

Les actions du PAF maths-sciences sont en ligne :

formation.ac-clermont.fr/paf/2nd_degre/ens/actions_2nddegre.php

4- Inspection

➤ **Correspondance de l'Inspection Générale dans notre académie**

L'inspection générale de mathématiques est représentée en la personne de Monsieur Karim Zayana et l'inspection générale de physique-chimie en la personne de Monsieur Bruno Jauffroy.

➤ **Protocole d'inspection**

L'évaluation des professeurs prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Des focales d'observation privilégiées ont été précédemment définies.

- ✓ **Texte de référence : BOEN n°30 du 25 juillet 2013 :**

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066



10 /
18

➤ **Professeur ayant des missions particulières et inspection pédagogique**

Monsieur Frédéric Troubat, professeur au LP Marie Laurencin de Riom, et Monsieur Olivier Arroyo, professeur à la SEP du lycée Paul Constans de Montluçon m'accompagneront de nouveau cette année en tant qu'aides à l'inspection. Ils effectueront des visites conseils auprès des fonctionnaires stagiaires, assureront l'accompagnement des contractuels et des nouveaux enseignants en LP ainsi que certaines actions de formation. Ils pourront également effectuer des inspections des enseignants titulaires.

Monsieur David Thélu, professeur à la SEP Pierre-Joël Bonté de Riom, interviendra en tant que professeur formateur académique (PFA), il succède à Monsieur Vincent Eydieux que je remercie pour son action.

Monsieur Thélu assurera au titre de PFA, des actions de formation auprès des étudiants stagiaires dans le cadre de l'ESPE, des actions de formation du PAF et l'articulation entre tuteurs établissement et tuteurs ESPE pour un accompagnement renforcé des étudiants stagiaires.

5- Pages disciplinaires « maths-sciences » du site académique

Je vous conseille de consulter régulièrement les pages disciplinaires de maths-sciences du site académique de Clermont-Ferrand sur lequel sont déposées de nombreuses ressources (réglementaires, pédagogiques dont celles présentées lors des journées de formation), l'actualité de la discipline, des informations utiles pour préparer vos séquences d'enseignement :

<http://www.ac-clermont.fr/disciplines/?id=1168>

Ce site vit et s'enrichit par les contributions de chacun.

Aussi, n'hésitez pas à participer à son actualisation en proposant des productions qui peuvent être transmises aux webmasters et animateurs que je remercie pour la gestion de cet espace, leur implication et leurs compétences.

6- Développement de la Culture scientifique

Je vous rappelle quelques temps forts qui rythment notre année scolaire, la participation à ce type d'actions ne peut qu'enrichir vos enseignements et apporter motivation à vos élèves en développant des capacités de réflexion et de travail en équipe lors de la résolution d'énigmes et ou de défis par exemple. La composante ludique des problèmes est appréciée des élèves et le goût de chercher doit être développé.

- **Fête de la science (du 7 au 11 octobre 2015) et train du climat (le 7 octobre 2015 à Clermont-Ferrand) :**

[http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=1185&tx_ttnews\[tt_news\]=5606&cHash=3f99209118532a0691e67c200a9d1eda](http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=1185&tx_ttnews[tt_news]=5606&cHash=3f99209118532a0691e67c200a9d1eda)

- **Semaine nationale des mathématiques (du 14 au 20 mars 2016)**

La cinquième édition aura lieu du lundi 14 au dimanche 20 mars 2016 avec pour thème « **Maths et sports** ». Elle permet de montrer à tous les élèves et leurs parents une image actuelle, vivante et attractive des mathématiques.



Je vous invite à développer des projets permettant de mettre à l'honneur les mathématiques au sein de vos établissements et à ne pas hésiter à faire appel à des intervenants extérieurs. Les pages disciplinaires du site présentent des exemples de défis organisés les années précédentes.

Au cours de la semaine sera organisé le concours le **Kangourou** (le 17 mars).
<http://www.mathkang.org/default.html>

11 /
18

➤ **Rallye mathématique d'Auvergne**

L'IREM en partenariat avec l'APMEP et le Rectorat organise chaque année son traditionnel rallye mathématique.

Je vous invite à faire participer vos élèves à ces épreuves, gratuites, pour lesquelles vous trouverez davantage d'informations sur le site de l'IREM :

<http://www.irem.univ-bpclermont.fr/Rallye>

➤ **Quelques sites à consulter :**

www.sciencesalecole.org

www.cgenial.org

<http://www.fetedelascience.fr/>

<http://www.irem.univ-bpclermont.fr/>

<http://www.mathkang.org/default.html>

7- Communication

La messagerie académique professionnelle est l'outil de communication pour la diffusion des informations (informations sur les réformes, les programmes, les parutions de textes réglementaires, le calendrier national et académique des épreuves d'examen, les actualités de la discipline...). Je vous invite à la consulter celle-ci régulièrement.

De nombreux messages ne peuvent être réceptionnés par vos boîtes professionnelles en raison du dépassement de l'espace disque qui leur est alloué (« over quotas »). Je vous invite à libérer régulièrement de l'espace dans votre messagerie en la paramétrant de manière à ce que les mails soient systématiquement supprimés après transfert.

Les sites pour vous informer :

- Site du MEN : <http://www.education.gouv.fr>

- Site Eduscol : <http://www.eduscol.education.fr>

- Site de l'académie : <http://www.ac-clermont.fr/>

- Site Maths-Sciences de l'académie : <http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=1168>

- Portail national mathématiques : <http://eduscol.education.fr/math>

- Edubases maths : <http://eduscol.education.fr/bd/urtic/math>

- Portail national physique-chimie : <http://eduscol.education.fr/physique-chimie/>

- Ressources physique-chimie : <http://eduscol.education.fr/physique-chimie/se-former/regard-sur-lenseignement-de-physique-chimie/evolution-de-lenseignement-de-la-physique-et-de-la-chimie.html>

- Edubases physique-chimie : <http://eduscol.education.fr/bd/urtic/phy/>



12 /
18

Je vous rappelle qu'une page du site est dédiée aux enseignements généraux liés à la spécialité (EGLS) et qu'elle met à votre disposition des recommandations et des productions pédagogiques renouvelées :
<http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=6331>

Vous assurant de ma volonté d'écoute et d'accompagnement dans votre mission, je vous souhaite une excellente année scolaire et sais pouvoir compter sur votre investissement pour contribuer à la réussite de tous nos élèves.

Claire MARLIAS

Claire.Marlias@ac-clermont.fr



ANNEXE 1

Évaluations, quelques rappels dont pour le CCF

J'attire votre attention sur le **respect des modalités de passation des épreuves certificatives en C.C.F.** (*respect du nombre de séquences d'évaluation, des périodes et des programmes*), ainsi que sur le développement des compétences expérimentales en sciences.

Je vous rappelle la nécessité d'élaborer vos situations d'évaluations à l'aide de la grille nationale d'évaluation (grille commune aux mathématiques et aux sciences depuis septembre 2013) tant pour le CCF que pour les évaluations « ordinaires ».

Elle est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=6278>

Les supports des situations d'évaluation doivent respecter les trames académiques, disponibles sur le site académique : <http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=6278>

Consignes à mettre en œuvre dès la rentrée de septembre

Je vous rappelle également la nécessité de détecter le plus tôt possible après la rentrée de septembre, les élèves nouvellement arrivés (*cas des passerelles, de changement d'établissement, de changement de voie de formation, de redoublement, etc.*) et en particulier de les interroger pour déterminer ceux qui n'ont pas passé certaines séquences de CCF l'année précédente, et notamment les séquences devant se dérouler en classe de seconde professionnelle (ou première année de CAP).

Quand les élèves de première professionnelle se présentent au diplôme intermédiaire selon la modalité CCF et qu'ils n'ont pas effectué les situations d'évaluation exigées pour la classe de seconde professionnelle, je vous rappelle qu'il est impératif **de faire rattraper toutes les situations d'évaluation correspondantes** (idem pour les élèves qui se trouveraient en terminale CAP et qui n'auraient pas effectué les situations de la classe de seconde CAP).

Il convient de **prendre attache auprès de la direction de l'établissement** pour que le chef de centre se procure les situations d'évaluation qui se sont déroulées antérieurement dans un autre établissement, de s'informer des modules sur lesquels ont porté ces évaluations et des notes obtenues afin d'en conserver une copie et trace.

De même, si au sein d'un même établissement, vous prenez en charge la classe conduite par un collègue l'année précédente, il convient de s'assurer que l'ensemble des situations d'évaluation et des notes portées ont bien été archivées dans l'établissement.

Si d'ici les congés de Toussaint, vous n'avez rien reçu, merci de bien vouloir m'en faire part.

Je rappelle que l'archivage des copies (CCF) et des fiches de synthèse de proposition de notes doit être réalisé par les chefs de centre. Je vous invite donc à constituer des « chemises » par élève rassemblant les situations d'évaluation et la fiche synthèse, de les compléter et les rendre à vos chefs d'établissement après le déroulement et la correction de chaque situation d'évaluation.

Le passage du diplôme intermédiaire est-il obligatoire pour tous les candidats ?

Il est obligatoire uniquement pour les candidats sous statut scolaire entrés en seconde professionnelle pour préparer le baccalauréat professionnel en trois ans.

Il n'est pas obligatoire pour les apprentis ni pour ceux qui entrent directement en classe de première professionnelle déjà titulaires d'un diplôme de niveau V ou ceux qui n'étaient pas précédemment dans un cursus professionnel (jeunes venant de seconde générale ou technologique).

Comment sont évalués les jeunes sous statut scolaire qui souhaitent passer un diplôme intermédiaire pendant leur cursus de baccalauréat professionnel, lorsque ce n'est pas obligatoire ?

Ils passent les épreuves sous forme ponctuelle.

Quelles sont les modalités d'évaluation de l'enseignement général des mathématiques et sciences physiques et chimiques au CAP lorsqu'il est diplôme intermédiaire d'un baccalauréat professionnel sans enseignement de sciences physiques et chimiques ?

- **Cas du CAP agent de prévention et de médiation, diplôme intermédiaire du baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale** : l'arrêté du 18-03-2015 indique que, pour les sessions 2016 et 2017, les candidats qui se présentent à l'examen dans le cadre du cursus conduisant au baccalauréat professionnel, sont dispensés de l'évaluation des sciences.

- **Cas du CAP boulanger et du CAP pâtissier, diplômes intermédiaires du baccalauréat professionnel Boulanger-pâtissier et cas du CAP poissonnier, diplôme intermédiaire du baccalauréat professionnel Poissonnier-écailler-traiteur** :

Les candidats à ces CAP sont évalués dans la partie scientifique de l'épreuve de maths-sciences du CAP sur les compétences et connaissances de sciences appliquées intégrées dans celles du bac pro. Cette évaluation se substitue à celle des sciences physiques.

Ressource : <http://eduscol.education.fr/pid26210-cid58937/Dipl%F4me+interm%E9diaire.html>

Concernant les questions sur l'organisation des CCF, je vous rappelle qu'il est conseillé de se reporter au site Éduscol qui référence multiples cas :

<http://eduscol.education.fr/cid47720/des-reponses-aux-questions-d-organisation.html>

Diplôme intermédiaire : Liste mise à jour en septembre 2015 :

<http://eduscol.education.fr/cid80125/diplomes-intermediaires.html>

Liste des spécialités de baccalauréat professionnel à jour en septembre 2015 :

<http://eduscol.education.fr/cid47640/le-baccalaureat-professionnel.html#lien2>

Certifications en CCF en LP

➤ En CAP/BEP

- CAP : Pour toutes les spécialités : quatre séquences d'évaluation.

	mathématiques	sciences
Avant la fin de la 1 ^{ère} moitié de la formation	1 ^{ère} séquence 30 min - 10 pts	1 ^{ère} séquence 30 min - 10 pts
Au cours de la 2 ^{ème} moitié de la formation	2 ^{ème} séquence 30 min - 10 pts	2 ^{ème} séquence 30 min - 10 pts

- Diplôme intermédiaire BEP ou CAP : Selon les spécialités (grille 1 ou 2), deux ou quatre séquences d'évaluation.

	mathématiques	sciences
En 2 ^{ème} professionnelle (avant la fin du 2 ^{ème} semestre)	1 ^{ère} séquence 30 min - 10 pts	1 ^{ère} séquence 30 min - 10 pts
En 1 ^{ère} professionnelle (avant la fin du 1 ^{er} semestre)	2 ^{ème} séquence 30 min - 10 pts	2 ^{ème} séquence 30 min - 10 pts

➤ En Baccalauréat Professionnel

- Baccalauréat professionnel : Selon les spécialités (grille 1 ou 2), deux ou quatre séquences d'évaluation.

	mathématiques	sciences
En 1 ^{ère} professionnelle (avant la fin du 1 ^{er} semestre)	1 ^{ère} séquence 45 min - 10 pts	1 ^{ère} séquence 45 min - 10 pts
En 2 ^{ème} professionnelle (avant la fin du 2 ^{ème} semestre)	2 ^{ème} séquence 45 min - 10 pts	2 ^{ème} séquence 45 min - 10 pts

Textes de référence :

Pour le diplôme intermédiaire : BEP :BOEN spécial n°2 du 29/02/2009 et BOEN n°31 du 27 août 2009 :

http://media.education.gouv.fr/file/special_2/25/3/mathematiques_sciences_physiques_chimiques_44253.pdf

<http://www.education.gouv.fr/cid42632/mene0916028a.html>

Pour le diplôme intermédiaire : CAP : BOEN n°8 du 25/02/2010 et n°31 du 27 août 2009 :

http://media.education.gouv.fr/file/8/95/0/programme_math_sciences_physques_chimie_137950.pdf

<http://www.education.gouv.fr/cid50633/mene0930030a.html>

15 /

18

Annexe 2 : Plan académique de formation

Présentation des actions :

Thèmes N° du dispositif	Libellé du dispositif/ Module/Durée		Candidature
16 / Groupes de travail et de production	<i>Groupe de travail sur les situations d'évaluation pour le CCF en maths-sciences (24h)</i>	12 places	candidature désignée
	<i>Groupe de production et de recherche : mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé au lycée professionnel (24h)</i>	12 places	
Accompagner les nouveaux enseignants de Maths-Sciences	<i>Entrée dans le métier : accompagner et former les contractuels (6h en présentiel +6 h sur Parcours M@gistère)</i>	15 places	candidature désignée
Enseignement en BTS	<i>Maths pour l'enseignement en BTS : actualisation des connaissances (18heures)</i>	10 places	candidature désignée
Réunion des responsables de laboratoire en LP	<i>Réunion des responsables de laboratoire en LP (3 heures)</i>	40 places	candidature désignée
Animation du site académique de maths-sciences	<i>Animation du site académique maths- sciences (18 heures)</i>	4 places	candidature désignée
15A0060097 Différenciation pédagogique	<i>Pratiquer la différenciation pédagogique en maths/sciences (6 heures)</i>	12 places	candidature individuelle
15A0060099 Les compétences dans sa pédagogie	<i>Comment intégrer les compétences dans sa pédagogie ? (niveau 1) (6 heures)</i>	12 places	candidature individuelle
	<i>Comment intégrer les compétences dans sa pédagogie ? (niveau 2) (6 heures)</i>	12 places	candidature individuelle
15A0060101 Les usages pédagogiques du numérique	<i>Développer les usages du numérique dans son enseignement (6heures en présentiel + Parcours M@gistère)</i>	12 places	candidature individuelle
15A0060102	<i>Activité de résolution de problèmes en maths au LP (de la 3ème à la terminale professionnelle) (6 heures)</i>	12 places	candidature individuelle
15A0060103	<i>Enseigner les modules HS1, HS2, HS3 et HS4 du thème "Hygiène et santé" (12 heures)</i>	12 places	candidature individuelle

À noter au BO :

Modifications concernant certains brevets professionnels, BEP, CAP, Baccalauréat Professionnel.

1. BP spécialité « arts de la cuisine »

Création et modalités de délivrance définies au BOEN n°15 du 9/04/2015

1^{ère} session d'examen en 2017 : **Attention ce BP ne comporte plus d'épreuves d'examen de mathématiques et de sciences physiques.**

2. BP spécialité « couvreur »

Création et modalités de délivrance définies au BOEN n°23 du 4/06/2015

1^{ère} session d'examen en 2017. Ce nouveau BP comporte maintenant une épreuve d'examen « Etudes mathématiques et scientifiques » : **une formation en physique-chimie (niveau 3 du référentiel BP) est à mettre en œuvre.**

3. BP spécialité « conducteur d'engins, travaux publics et carrières »

Création et modalités de délivrance définies au BOEN n°28 du 9/07/2015.

1^{ère} session d'examen en 2017. Ce nouveau BP comporte maintenant une épreuve d'examen « Etude mathématique et scientifique » : **une formation en physique-chimie (niveau 3 du référentiel BP) est à mettre en œuvre.**

4. BP spécialité « métiers de la pierre »

Création et modalités de délivrance définies au BOEN n°31 du 27/08/2015.

1^{ère} session d'examen en 2017. Ce nouveau BP comporte maintenant une épreuve d'examen « Etude mathématique et scientifique » : **une formation en physique-chimie (niveau 3 du référentiel BP) est à mettre en œuvre.**

5. Création/modification :

- ***BEP « réalisation de produits imprimés et multimédia »*** : Création et modalités de délivrance définies au BOEN n°34 du 18/09/2014, il remplace le BEP « industries graphiques » ;

- ***CAP « opérateur/opératrice logistique »*** : Création et modalités de délivrance définies au BOEN n°17 du 23/04/2015, il remplace le CAP « agent d'entreposage et de messagerie » ;

- ***CAP « propreté de l'environnement urbain-collecte et recyclage »*** : Création et modalités de délivrance définies au BOEN n°18 du 30/04/2015, il remplace le CAP « Opérateur des Industries de Recyclage » et le CAP « Gestion des Déchets et Propreté Urbaine » ;

- ***CAP « installateur en froid et conditionnement de l'air »*** : 1^{ère} session d'examen en 2017. Création et modalités de délivrance définies au BOEN n°28 du 9/07/2015, il remplace le CAP « Froid et Climatisation (dernière session d'examen en 2016) ;

- ***Bac Pro « métiers et arts de la pierre »*** : 1^{ère} session d'examen en 2018. Création et modalités de délivrance définies au BOEN n°31 du 27/08/2015, il remplace le Bac Pro « artisanat et métiers d'art option arts de la pierre » (dernière session d'examen en 2017).

- **Bac Pro : Création d'une unité facultative d'EPS** : BOEN n°32 du 3/09/2015.

6. Examens et concours :

Utilisation des calculatrices électroniques à compter de la session 2018 (BOEN n°14 du 2/04/2015). Les calculatrices avec mémoire alphanumériques devront disposer d'une fonctionnalité « mode examen ».

18 /
18

**Références des programmes en vigueur à la rentrée 2015
en classes de LP**

3^{ème} prépa-pro

- Programmes : [BO HS n°6 du 28/08/2008](#)
- Cadrage national : [BO n°31 du 1/9/2011](#)

CAP : Programmes : [BO n°8 du 25/02/2010](#)

Baccalauréat professionnel

- Programmes : [BO spécial n°2 du 19/02/2009](#)
- Listes des groupements de sciences : [BO n°21 du 24/05/2012](#)
- Certification du diplôme intermédiaire : [BO n°31 du 27/08/2009](#)
- Liste des spécialités du CAP et de BEP : [BO n°13 du 31/3/2011](#)
- Certification du baccalauréat : [BO n°20 du 20/5/ 2010](#)

Brevet des Métiers d'Arts BMA

- Programme: [BO n°23 du 06 juin 2013](#). - Annexe 1
- Définition des épreuves -Annexe 2

Brevet de Technicien Supérieur BTS

- Programme de mathématiques : [BO n°27 du 4 juillet 2013](#) - Annexe 1
- Capacités et compétences - Annexe 2
- Groupements de spécialités de BTS : [BO n°28 du 11 juillet 2013](#)
- **Mise à jour des groupements de spécialités de BTS pour l'évaluation ponctuelle en mathématiques à la session 2016** : [BO n°28 du 9 juillet 2015](#)